

**COMMUNE DE VALLOUISE-PELVOUX**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du vendredi 8 décembre 2023  
Délibération n°4

L'An deux mille vingt-trois le huit décembre à 19h30, le Conseil Municipal convoqué le premier décembre s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Gaëlle MOREAU, Maire.

**Nombre de membres en exercice : 19**

**Étaient présents** : MOREAU Gaëlle - FISCHER Maryline - MOUTIER Gérard - HERMITTE Jean-Pierre - KIRKYACHARIAN Luc - SEMIOND Philippe - COQUILLAT Catherine - ADISSON Frank - JEANNE Virginie - MOUGIN Rémi - MOSSO Véronique – PRAT Christelle – GIRAUD Matthieu

**Absents** : ALDEBERT Gérard (excusé) - BARONNAT Bernard

**Procurations** : GRANET Alice à FISCHER Maryline - ALPHAND Thierry à MOREAU Gaëlle - VIESSANT Céline à MOUGIN Rémi - VERNET Laurent à MOSSO Véronique

Madame FISCHER Maryline a été nommée secrétaire.

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES PORTANT SUR LA REALISATION DES TRAVAUX D'URGENCE A LA SUITE DES CRUES DES 19 ET 20 OCTOBRE 2023**

Madame le maire rappelle que la tempête Aline des 19 et 20 octobre 2023 a occasionné une crue importante du torrent de l'Onde, et dans une moindre mesure du torrent du Gyr.

Ces crues ont notamment provoqué des érosions de berges importantes, une destruction partielle du chemin rural situé en rive droite constituant un accès au captage d'eau potable de Malezatte ainsi qu'une partie des pistes de ski de fond, une rupture de la conduite d'amenée d'eau du captage de Beassac en partie amont du torrent, ainsi qu'une fragilisation en plusieurs endroits de la route d'Entre-les-Aygues et de la conduite d'amenée d'eau du captage de Beassac en partie aval du torrent.

Madame le maire rappelle qu'avec l'accord du service de la DDT/SEEF/PE et de l'Office Français de la Biodiversité, une intervention d'urgence a été réalisée par deux entreprises réquisitionnées, entre le 23 octobre et le 15 novembre 2023, dans les secteurs présentant les risques les plus critiques pour la sécurité des biens et des personnes.

Ces travaux n'ont donc porté que sur les interventions urgentes et indispensables, et non pas sur la totalité des travaux de réparation de la totalité des dégâts consécutifs à ces crues, qui font par ailleurs l'objet d'une expertise post-crue confiée à un bureau d'études spécialisé, et dont les résultats devraient être communiqués à la commune sous quinzaine.

Madame le maire expose qu'à ce jour, les travaux d'urgence réalisés s'élèvent à 71 127.00 € HT (85 352.40 € TTC).

Madame le maire propose donc au conseil de solliciter le soutien financier du Département des Hautes-Alpes au titre de l'enveloppe « Fonds de solidarité », à hauteur maximale de 30 % du montant prévisionnel hors taxes des travaux.

La subvention demandée au Département au titre de ce dispositif s'élève à 21 338.00 €, selon le plan de financement suivant :

<b>Travaux d'urgence suite aux crues de l'Onde et du Gyr des 19 et 20 octobre 2023</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
<b>Nature</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Nature</b>	<b>Montant</b>
Travaux d'urgence suite aux crues de l'Onde et du Gyr des 19 et 20 octobre 2023	71 127.00 €	Département des Hautes-Alpes Fonds de solidarité 2023 <b>30 %</b>	21 338.00 €
		Autofinancement commune de VALLOUISE- PELVOUX <b>70 %</b>	49 789.00 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>71 127.00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>71 127.00 €</b>

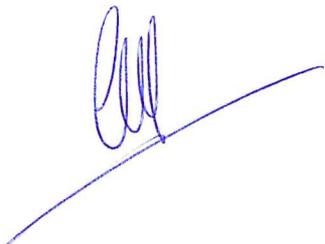
**Vu** l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité**

- **Sollicite** une subvention de 21 338.00 € auprès du Département des Hautes-Alpes, au titre de l'enveloppe 2023 du dispositif « Fonds de solidarité » ;
- **Dit** que les dépenses relatives à ces travaux ont été inscrites au BP 2023 par voie de décision modificative ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

**Le maire**  
**Gaëlle MOREAU**



**La secrétaire de séance**  
**Maryline FISCHER**

